

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES DUNES DE FLANDRE

COMITE SYNDICAL DU 14 JUIN 2018 – 18 H 30

ORDRE DU JOUR

I- Nomination du secrétaire de la séance

II- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 3 avril 2018

III- Délibérations

• **Administration Générale**

- 1- Prestations de services pour les enfants des écoles élémentaires des communes du SIDF – Activité équitation.

• **Finances et Affaires Juridiques**

- 2- Vente des produits nautiques et des activités de sports de sable – Annulation et conditions de remboursement.
- 3- Ligne de trésorerie 2018.
- 4- Compte de gestion 2017.
- 5- Compte administratif 2017.
- 6- Affectations du résultat 2017.
- 7- Emprunt 2018.
- 8- Acquisition de matériels de propreté – Attribution du marché.

• **Personnel**

- 9- Complément à la délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

• **Questions diverses**

APPEL

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT - Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE – Catherine VERLYNDE - Grégory EVRARD.

Monsieur le Président : Je vous souhaite la bienvenue à ce comité syndical. Nous devons procéder à la nomination d'un secrétaire de séance. Grégory, me ferais-tu l'honneur ?

Monsieur EVRARD : Oui.

Monsieur le Président : Je t'en remercie. Peux-tu faire l'appel ?

Monsieur EVRARD : Oui.

Monsieur EVRARD fait l'appel.

Monsieur le Président : Etant donné que nous avons le quorum, je peux ouvrir la séance. Avant de passer aux délibérations, nous avons tout d'abord à approuver le procès-verbal du comité syndical du 3 avril dernier. Avez-vous des remarques particulières ? Non, je peux donc considérer qu'il est approuvé, je vous en remercie.

J'ai omis de vous informer en préambule, que nous avons mis sur la table, une délibération supplémentaire. Si vous en êtes d'accord, je vous la présenterais en dernier point. Cela vous va-t-il ? Oui, je vous en remercie.

Nous allons pouvoir commencer les délibérations. En premier point, nous avons les prestations de services pour les enfants des écoles élémentaires des communes du SIDF – Activité Equitation.

1- Prestations de services pour les enfants des écoles élémentaires des communes du SIDF – Activité Equitation

Monsieur le Président : Je vais faire simple. On avait évoqué lors du dernier comité syndical la problématique de l'activité équitation qui va arriver à son terme en fin d'année scolaire soit le 7 juillet 2018. Il fallait éventuellement relancer un appel d'offres pour reconduire cette activité et vu la situation financière des Dunes de Flandre, nous avons conclu que certaines priorités étaient à mettre en place mais aussi, nous avons parlé du recentrage de nos activités. C'est pourquoi, même si c'est de façon informelle, nous avons acté sur le fait de ne pas poursuivre cette prestation. Pour le moins, cela n'a pas été clairement arrêté. Entre temps, Monsieur Charles BERTELOOT est venu me voir en me disant : « vous comprenez, j'ai racheté etc... » et je lui ai répondu que pour des questions de transparence et également vis-à-vis de lui, cette décision, je ne la prenais pas seul car elle avait été prise à l'unanimité lors d'un comité syndical. Je veux bien reconsidérer cette question de la même façon que la fois précédente, c'est-à-dire en la soumettant à l'ensemble des membres du comité syndical. C'est pourquoi, je vous présente cette délibération afin qu'une décision soit prise et qu'elle soit ferme et définitive ce soir.

Il m'a indiqué également que cette prestation est une activité pérenne pour ses écuries. Tout cela, je l'entends. A la différence près, pour reprendre le propos de Thierry et il a raison, quand le propriétaire des écuries vient me voir et me dit : « est-ce qu'il y a moyen de continuer ? » Je lui fais part que nous sommes en fin de marché et qu'il y aurait de nouvelles études. Dans son propos, il a presque acté que c'est lui qui serait repris. Au-delà même de reconduire l'activité, il n'est pas sûr que ce soit lui qui reprenne la prestation.

Madame VANHILLE : Je n'étais pas là à l'époque des faits. Mais si vous avez vendu cet établissement, c'est pour aussi vous séparer de l'activité qui n'était pas centrée sur le nautisme.

Monsieur le Président : Tout à fait. Si tu veux, comme il est revenu vers moi et pour une question de transparence et d'honnêteté vis-à-vis de tout le monde, ce point est évoqué de façon officielle et c'est écrit.

Madame VANHILLE : Vous vous êtes donné une ligne de conduite, il faut la suivre.

Monsieur BERTELOOT : Est-ce que nous avons un bilan de l'activité au niveau quantitatif ?

Madame VERLYNDE : Tu veux dire le nombre de classes qui y participent, le nombre d'enfants, d'où ils viennent ?

Monsieur le Président : C'était les élèves des écoles primaires des 4 communes des Dunes de Flandre.

Madame VANHILLE : Si vous avez acté le fait de vous recentrer sur le nautisme, les faits sont là. Les communes peuvent subventionner cette partie-là.

Monsieur le Président : C'est ce que je lui ai dit aussi.

Madame VERLYNDE : Ou l'Education Nationale.

Madame VANHILLE : Oui effectivement.

Monsieur le Président : Nous suivons notre logique. A l'époque, c'était Paul le Président, c'est lui qui a fait la transaction. Nous nous sommes séparés du CHFM pour les raisons que vous connaissez. De plus, nous arrivons à terme du contrat et le Syndicat a manifesté à plusieurs reprises la volonté de se recentrer sur ses activités or, l'équitation ne fait pas partie des activités nautiques. Encore une fois, je vous pose la question de façon formelle.

Monsieur BERTELOOT : Si vous parlez de recentrer les missions des Dunes de Flandre, il faudra prendre la même décision pour d'autres activités aussi.

Madame VERLYNDE : Que financez-vous à part cela ? Tout ce qui est voile, char à voile, oui.

Monsieur BERTELOOT : L'aéroclub.

Monsieur le Président : Oui effectivement, pour l'aéroclub, il faudra prendre une décision de poursuivre ou pas l'activité. Le saut en parachute aussi. De toute façon, la ligne de conduite est la même. Sauf que l'activité de l'aéroclub des Moères est un peu plus longue puisqu'il y a des contrats qui sont en cours. Les élèves ont un certain temps pour effectuer les heures de vols pour être diplômés. On attend donc que les derniers élèves aient fini les cours pour mettre fin au partenariat.

Monsieur BERTELOOT : C'est un partenariat individuel ou commun ?

Monsieur le Président : Il y a un certain nombre d'élèves et ils ne volent pas tous en même temps car les cours sont individuels.

Monsieur BERTELOOT : Cela couvre une année ?

Monsieur le Président : Pour certains oui mais pour d'autres non car en fonction du temps scolaire ou autres, certains élèves n'ont pas fini les cours au 31 décembre et il est possible qu'en janvier ou mars, cela se prolonge.

Monsieur BERTELOOT : Oui mais sur deux ans, cela doit être fini ?

Monsieur le Président : Ah oui. De toute façon, il n'y aura pas d'autres contrats qui seront lancés. On va au terme de ceux qui ont été engagés l'année dernière. Pas d'avis contraire ? Non, je vous en remercie.

ADOPTE

Monsieur le Président : Je vais donc laisser la parole à Thierry puisque nous sommes arrivés aux délibérations se portant aux finances et aux affaires juridiques.

Monsieur WALLYN : Merci Monsieur le Président.

2- Vente des produits nautiques et des activités de sports de sable – Annulation et conditions de remboursement

Monsieur WALLYN : Il vous est proposé de compléter les modalités de remboursement en cas d'annulation des activités nautiques ou sports de plage. Je vais vous faire la lecture des possibilités d'annulation.

Si l'annulation émane du stagiaire concernant le remboursement, le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre s'engage à rembourser le ou les bénéficiaires des sommes versées selon certaines conditions. Néanmoins, il pourra être appliqué aux sommes versées des frais de gestion à hauteur de 10 % minimum du prix de la commande selon les cas d'annulations à l'initiative du stagiaire.

S'il n'a pas de certificat médical : annulation survenant plus de 30 jours avant l'activité réservée, il y a un report de l'activité si possible ou un remboursement total des sommes versées. Annulation survenant plus de 7 jours avant l'activité réservée entraîne un report de l'activité si possible ou un remboursement des sommes versées - 50%. Si l'annulation survient moins de 7 jours avant l'activité réservée, il n'y aura aucun remboursement ni aucun report possible. Ce délai est ramené à 48 heures pour les forfaits J80. Pour les forfaits J80, ils sont valables pour l'année civile en cours uniquement. Les séances non utilisées au cours de l'année sont perdues.

S'il a un certificat médical : Présentation du certificat médical avant le début du stage, cela entraîne un report de l'activité si possible ou remboursement des sommes versées -10% de frais de gestion. Présentation du certificat médical durant le stage, il y a report ou remboursement des séances non effectuées -10% de frais de gestion

Si l'annulation émane du Syndicat : le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre se réserve le droit, avant ou durant l'activité, d'annuler celle-ci en cas de force majeure, défaut de remplissage ou mauvaise météo. Cette annulation donnera droit à un remboursement intégral des frais spécifiquement engagés. La licence sera remboursée uniquement dans le cadre d'un premier stage et pour une annulation intégrale de celui-ci.

Annulation de la navigation pour cause de mauvaise météo : Pour les stages ou sorties en voile légère ou habitable: si possible des cours théoriques ou des activités de substitution seront mis en place pour les deux premières séances non navigables. A partir de la troisième en accord avec le stagiaire les séances seront reportées sur une autre date ou une autre prestation lui sera proposée. Dans le cas où ces deux solutions ne conviennent pas au stagiaire nous rembourserons les séances concernées.

En cas de non-utilisation du produit ou en cas de non-respect du délai d'annulation, le bénéficiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni report.

Monsieur BERTELOOT : C'est quoi le forfait J80 ?

Monsieur LEYS : C'est un type de bateau. Nous pouvons demander à Hervé qui était un Brevet d'Etat à l'origine.

Monsieur DAVROUX : Je peux vous confirmer que le J80 est un type de bateau. Effectivement, cela doit comprendre 5 ou 10 sorties que les gens achètent et les utilisent à leur guise.

Monsieur WALLYN : Avez-vous des observations ? Non, je vous en remercie.

ADOPTE

3- Ligne de trésorerie 2018

Monsieur WALLYN : Afin de mieux gérer les variations du niveau de la trésorerie du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre, une consultation a été lancée auprès des établissements bancaires.

Le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Société Générale ont transmis une offre. L'offre du Crédit Agricole est la plus avantageuse. C'est ce qui avait été dit lors de la commission des finances.

Les crédits de trésorerie sont appelés à être mouvementés selon les besoins de liquidité du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre afin que les financements définitifs soient mobilisés au dernier moment.

La ligne de trésorerie sera ouverte pour un montant maximal de 1 000 000 euros.

Il vous est donc demandé d'autoriser le Président, à contracter toute ouverture de crédit de trésorerie avec le Crédit Agricole dans les conditions suivantes : durée : 12 mois, index des tirages : EURIBOR 3 mois flooré à 0%, taux d'intérêt : index + marge 0,20 %, périodicité de facturation des intérêts : chaque fin de trimestre civil, frais de dossier : 0,20 %, commission de non utilisation et commission de mouvement : néant, montant minimal des tirages et des remboursements : 10 000 €, intérêts de retard : taux + 3%.

Pas de remarques particulières ? Non, je vous en remercie.

ADOPTE

4- Compte de gestion 2017

Monsieur WALLYN : Le Comité Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier, pour l'année 2017 concernant le budget principal et le budget annexe.

Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier doit concorder avec le compte administratif, qui vous sera présenté juste après, retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

Avez-vous des remarques ? Non, je vous en remercie.

ADOPTE

5- Comptes administratifs 2017

Monsieur le Président : Je vous cède la place. Je sors de cette salle.

Monsieur WALLYN : Patrice si tu peux prendre place ?

Monsieur BERTELOOT : Oui car je suis le doyen d'âge ce soir. Nous allons donc procéder à l'examen des comptes administratifs pour l'exercice 2017. Monsieur WALLYN, vous avez la parole.

Monsieur WALLYN : Je vous en remercie. Concernant le budget principal, en section d'investissement, nous avons des recettes réalisées pour 3 496 209.73 €. Les dépenses s'élèvent à 2 591 743.82 €. Ce qui nous fait un excédent de 904 465.91 € auquel, il faut ajouter le déficit de l'exercice reporté de 436 160.48 €. Ce qui nous fait un excédent cumulé de 468 305.43 €.

Concernant la section de fonctionnement, nous avons des recettes réalisées pour 9 235 165.06 €, des dépenses pour 9 170 045.82 €. Ce qui nous fait un excédent de l'exercice de 65 119.24 €. Il n'y avait pas de report, ce qui nous fait un excédent cumulé de 65 119.24 €. Ce qui nous fait un résultat global pour l'exercice 2017 sur le budget principal de 533 424.67 €.

Concernant le budget annexe, en investissement, les recettes réalisées s'élèvent à 11 192.20 €, les dépenses réalisées sont de 1 497.62 € ce qui nous fait un excédent de l'exercice de 9 694.58 € auquel on rajoute le déficit de l'exercice reporté de 17 736.66 € soit un déficit cumulé en investissement de 8 042.08 €.

Concernant le fonctionnement, les recettes réalisées sont de 376 489.04 €, les dépenses réalisées sont de 226 075.28 € soit un excédent de l'exercice de 150 413.76 € auquel on ajoute un déficit de l'exercice reporté de 142 220.69 €, ce qui nous fait un excédent cumulé en fonctionnement de 8 193.07 € soit un résultat global de + 150.99 €.

C'est vrai que la vente du centre hippique nous a bien aidé, sur cet exercice-là.

Monsieur BERTELOOT : On voit qu'en fonctionnement, les marges sont faibles. Effectivement, nous avons un excédent en investissement mais nous n'avons pas réalisé tout ce que nous avons prévu.

Monsieur WALLYN : C'est vrai que nous n'avons pas tout réalisé mais en investissement, nous avons fait le nécessaire au niveau des PMR aussi bien ici que sur les bases et l'année prochaine, cela continue.

Monsieur BERTELOOT : Où est-ce que l'on en est avec la dette de la ville de Dunkerque ?

Monsieur WALLYN : On est quasiment à jour.

Monsieur BERTELOOT : On aura fini quand ?

Monsieur WALLYN : Théoriquement à la fin de cet exercice.

Monsieur BERTELOOT : Ok. Pas de questions particulières ?

Madame VERLYNDE : C'était un bel exercice.

Monsieur BERTELOOT : On peut procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je peux considérer que les comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité. Nous pouvons donc aller chercher le Président.

Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous annoncer que les comptes administratifs ont été votés à l'unanimité et donc félicitations.

ADOPTE

6- Affectations du résultat 2017

Monsieur WALLYN : En ce qui concerne l'affectation du résultat 2017, on peut constater qu'en section de fonctionnement du budget principal, nous avons un résultat cumulé de 65 119.24 € et en section d'investissement, nous avons un résultat cumulé de 468 305.43 €. Il vous est donc proposé d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 65 119.24 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » au regard du résultat cumulé d'investissement.

Par ailleurs et pour information, le résultat d'investissement cumulé soit 468 305,43 € sera repris au compte 001 « résultat d'investissement reporté ». Forcément, ces résultats seront inscrits au budget supplémentaire 2018.

Concernant le budget annexe, on a, en section de fonctionnement, un résultat cumulé de 8 193.07 € et en section d'investissement, nous avons un résultat cumulé de – 8 042.08 €.

Il est donc proposé d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire à hauteur de 8 042,08 € au compte 1068 « affectation du résultat » afin de couvrir le déficit cumulé d'investissement.

Le solde soit 150,99 € sera repris au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »

Avez-vous des questions ? Non, je vous en remercie.

ADOPTE

7- Emprunt 2018

Monsieur WALLYN : Comme nous l'avons évoqué lors du BP, nous souhaitons faire un emprunt à hauteur de 400 000 €. L'offre la plus intéressante est celle du Crédit Agricole. Les caractéristiques de l'offre sont les suivantes : montant : 400 000 €, durée : 10 ans, taux d'intérêt : 1,29 %, périodicité des échéances : trimestrielle, frais de dossier : 400,00 €, amortissement : progressif, échéances : constantes, versement : en une fois.

Cela vous va-t-il ? Oui, je vous en remercie.

ADOPTE

8- Acquisition de matériels de propreté – Attribution du marché

Monsieur WALLYN : La commission vient de se réunir. Nous avons attribué le lot n°1 une ramasseuse de plage à la Société DULEVO pour un montant de 152 578 € HT soit 183 093 € TTC. Le lot n°2 un fourgon benne, c'est la Société DUBREU LITTORAL qui a été retenue pour un montant de 26 300 € HT soit 31 560 € TTC. Pour ce qui concerne le lot n°3, celui-ci n'a pas été attribué car l'offre reçue ne correspondait pas aux caractéristiques techniques demandées et donc nous allons relancer une consultation.

Monsieur EVRARD : Peux-tu me dire Thierry, la différence entre la ramasseuse et la nettoyeuse ?

Monsieur le Président : Nous allons laisser le soin à Guillaume de répondre à la question.

Monsieur DANCOISNE : La ramasseuse permet de ramasser le sable sur la digue et la nettoyeuse, c'est la balayeuse, la cribleuse de couleur verte, c'est la Barber que vous voyez derrière le tracteur.

Monsieur le Président : Cette réponse te convient-il ?

Monsieur EVRARD : Oui, merci.

Monsieur le Président : Pas d'autres questions, nous pouvons passer à la question du personnel ? Oui, je vous en remercie.

ADOPTE

9- Complément à la délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Président : Il est proposé que les agents responsables de la coordination de la protection plage soient rémunérés sur l'indice afférent au 4^{ème} échelon du grade d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} Classe (Indice Brut 422 – Indice Majoré 375 – janvier 2017) et que les agents assurant la coordination de l'équipe de l'espace location soient rémunérés sur l'indice afférent au 5^{ème} échelon du grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} Classe (Indice Brut 372 – Indice Majoré 343 – janvier 2017).

En êtes-vous d'accord ? Oui, je vous en remercie.

ADOPTE

Monsieur le Président : C'est ce que je vous disais en préambule. Avant les questions diverses, je souhaitais évoquer avec vous le transfert d'un bien immobilier qui se nomme l'Espace Eole.

Dans le cadre du recentrage de ses missions, à savoir la sécurité des plages, la propreté des plages et l'animation de la zone littorale, le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre souhaite poursuivre le transfert de certains équipements dont il est propriétaire.

C'est dans cet objectif et après accord des deux parties, que le SIDF souhaite céder l'espace Eole situé au 240 et au 248 rue de l'ancienne gare à BRAY-DUNES (59123), figurant au cadastre sous les numéros : AB 161, AB 162 et AB 163 à la commune de Bray-Dunes.

Il vous est donc demandé de bien vouloir statuer sur le principe de ce transfert de biens.

Monsieur BERTELOOT : Transfert à titre gracieux ?

Madame VERLYNDE : Oui.

Monsieur le Président : Oui, Monsieur BERTELOOT.

Monsieur BERTELOOT : Cela va encore mieux quand on le dit.

Madame VERLYNDE : Nous sommes déjà allés visiter en présence de Christophe, Guillaume et Monsieur FAYENS.

Monsieur le Président : Des questions à ce sujet ?

Madame VERLYNDE : Cela veut dire que nous aussi, nous allons devoir délibérer au prochain conseil.

Monsieur le Président : Oui.

ADOPTE

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président : Avez-vous des questions ?

Madame VERLYNDE : Ce n'est pas exactement une question diverse mais nous avons reçu le planning des prélèvements des eaux de baignade. Je suis déjà contente de voir que l'on a 15 prélèvements au lieu de 12 les autres années. Ce que l'on se disait ensuite c'est que le SIDF doit être associé notamment par la présence d'un sauveteur, pour accompagner le préleveur de façon à vérifier comment le prélèvement est fait. Florence soulevait notamment l'idée de faire plusieurs prélèvements par le préleveur. C'est vrai que cela va être compliqué avec l'ARS.

Madame VANHILLE : Sur une plage, tu ne peux pas te contenter de faire qu'un seul prélèvement. Dans n'importe quelle analyse, tu as au moins 3 prélèvements sur la même zone.

Madame VERLYNDE : Sauf que ce n'est pas le cas. Tu peux toujours avoir des erreurs mais s'il y en a, cela se répercute pour 4 ans. Je pense que l'on est tous concernés.

Madame ARLABOSSE : Nous, nous faisons passer une société pour justement faire d'autres prélèvements derrière. Cela peut permettre de faire un démenti donc tu as raison d'être vigilante sur cette affaire.

Madame VANHILLE : Ils nous ont donné un tableau et j'ai tout de suite constaté qu'il y avait un problème. D'accord, il y a les coefficients des marées mais cela ne nous dit pas si le prélèvement a été fait à basse ou à haute marée.

Madame VERLYNDE : Ce sont des alertes que nous devons prendre en considération car s'il fait une chaleur importante, cela veut dire qu'il y aura du monde.

Madame DEMAIRÉ : Je pense qu'ils font le prélèvement à marée basse.

Madame VANHILLE : Qu'est ce qui t'interdit de prendre un prélèvement après la marée haute si nous ne sommes pas derrière ?

Madame DEMAIRÉ : Je pense que cela fait partie de leurs critères, c'est dans le cahier des charges, je pense qu'ils n'ont pas le droit de le faire à marée haute. Je pense que c'est ce qui a été dit lors de la dernière réunion.

Madame VANHILLE : Je ne connais pas la procédure des prélèvements.

Monsieur BERTELOOT : Les dates sont connues ?

Madame VERLYNDE : Nous les avons reçues.

Madame VANHILLE : C'est une société spécifique.

Monsieur BERTELOOT : C'est vrai que nous sommes dépendants du climat et c'est vrai que s'il y a eu un orage 2 jours avant, le résultat peut être faussé.

Madame VERLYNDE : Dunkerque ne fait pas une contre analyse sur tous les prélèvements ?

Madame ARLABOSSE : Non. On s'est posé la question au moment des orages.

Madame VERLYNDE : Orages ou grosses chaleurs ou grandes marées. Il faut que l'on soit tous vigilants à cela et il faut que l'on se batte non pas contre l'ARS mais que l'on soit vigilant.

Monsieur EVRARD : C'est vrai aussi que cela peut avoir un impact sur nos plages. Il y a deux semaines, lors d'une commission au camping du perroquet, les propriétaires m'ont indiqué être interrogés sur le fait que les plages soient en mauvaise état voire un état insuffisant. Ils sont interpellés par différents campeurs même lors d'une réservation par téléphone car les gens ont peur lorsqu'ils vont chercher leurs crevettes ou lorsqu'ils se baignent.

Monsieur BERTELOOT : Il faut expliquer que les crevettes ne sont pas dans un parc, elles bougent.

Monsieur le Président : Pour faire un complément à tout cela, justement je vais laisser la parole à Christophe qui va vous exposer deux éléments.

Monsieur RISPAL : Vous avez pu constater qu'il y a eu un début de pollution de paraffine à partir du 6 juin. C'est pour vous informer qu'il y a eu des interventions de la part du Syndicat que ce soit par l'intermédiaire de nos collègues du service de la propreté des plages par rapport

à des ramassages mécaniques, que ce soit avec notre partenaire la Société Ecoflandres par rapport à des ramassages manuels. Il s'est avéré que la Société Ecoflandres était présente sur le site car elle intervenait dans les ramassages habituels le mercredi 6 et donc les personnes présentes nous ont avertis très tôt de la présence de boulettes. Nous avons demandé une intervention immédiate puisque nous ne pensions pas que c'était de la paraffine.

Lors de la première intervention, il y a eu 600 kg de déchets collectés. Cette opération s'est poursuivie le lendemain sur l'ensemble de la zone des Dunes de Flandre et on a pu constater qu'il y avait 400 kg de déchets ramassés et cette intervention s'est terminée dans la matinée du vendredi par la commune de Bray-Dunes qui était potentiellement un peu moins impactée. Cela a permis que la zone soit intégralement traitée en 2 jours et demi. On a pu faire preuve, sur ce dossier, d'une réactivité certaine.

Suite à cela, nous avons interpellé différents services dont le service de l'Etat afin qu'il puisse y avoir, puisque le Syndicat a déposé plainte, une rencontre rapide à ce sujet pour bien repréciser le rôle de chacun, la responsabilité de chacun car il est clair que le Syndicat est intervenu au titre de la propreté. Les différentes questions à se poser sont : la responsabilité fondamentale des uns et des autres et de la charge financière qui en résulte car elle n'est pas suffisamment établie.

Si jamais la situation devait être plus dramatique comme par exemple une marée noire, certaines questions doivent être posées parce que les enjeux, les moyens mis en œuvre et les responsabilités de chacun qui en découlent, ne relèvent pas loin s'en faut du seul Syndicat Intercommunal. C'est pourquoi, à la demande des communes, on a souhaité qu'il y ait une réunion de débriefing en tout cas, une réunion de refixation des procédures très rapidement. C'était le premier point que je voulais évoquer ce soir.

Le second point porte sur un autre sujet. Il y a quelques temps de cela, à l'initiative de notre ancien Président et à l'initiative notamment du Maire de Leffrinckoucke Monsieur WEISBECKER une réunion a eu lieu en Sous-Préfecture pour la sécurité des blockhaus. Nous avons constaté que la délimitation et la signalisation de ces ouvrages n'étaient pas claires car il peut y avoir des erreurs d'interprétation.

Les choses ont été mises en réflexion avec des partenaires notamment avec ceux du Département et lors d'une réunion qui a eu lieu il y a quelques mois de cela, il a été convenu qu'un travail serait mis en œuvre conjointement avec le Département notamment sur l'identification de l'ensemble des blockhaus existants et que le Syndicat pourrait apporter son concours sur la partie signalisation. Donc un travail technique a été mis en œuvre par nos services et par ceux du Département pour partager l'information. On sait que l'on a par le biais de notre Intranet une forme de SIG, un système d'informations géographiques et on a réussi à intégrer ces différents éléments. Sauf erreur, l'inventaire est assez exhaustif et ce système permettra que chaque blockhaus soit identifié par un système relativement simple de lettre et de chiffre par exemple pour Zuydcoote, ça sera la lettre Z1, Z2, Z3 et certains blockhaus, à la demande du service de secours ou de police, doivent être également identifiés sur des zones plus grandes qui vont jusqu'à 1m², ce qui permettra de les voir du ciel.

Monsieur BERTELOOT : Il était question aussi d'un repérage par GPS.

Monsieur le Président : Pour répondre à ta question, actuellement les services de secours du Département sont en train de travailler à l'identification par des relevés GPS de manière à pouvoir repérer au mieux les différents blockhaus pour deux raisons pour permettre l'identification par rapport à son emplacement exact mais aussi à la déambulation qui sera

nécessaire que ce soit par voie pédestre ou par voie motorisée pour accéder au blockhaus dans les meilleurs délais pour porter secours.

Monsieur BERTELOOT : Repérage par lettre, espérons que cela dure longtemps.

Madame VERLYNDE : C'est de la peinture qui va être posée.

Madame VANHILLE : Quand on regarde les tags, ils durent longtemps.

Monsieur BERTELOOT : J'ai une question diverse. Est-ce que l'on connaît le nombre d'heures, le coût du nettoyage de la partie ghyveloise de la plage ?

Monsieur DANCOISNE : C'est du ramassage manuel donc cela prend très peu de temps. Ecoflandres intervient du 1^{er} juin au 30 septembre sur cette partie-là, il passe deux fois par semaine et la plage fait un peu près 600 mètres.

Monsieur le Président : En tant que Président des Dunes de Flandre, j'ai écrit au Maire de Ghyvelde pour lui signaler que la commune ne faisait plus partie des Dunes de Flandre mais qu'il y avait toujours une bande qui se trouvait sur le littoral et qu'à ce titre-là, je voulais connaître sa position sur le ramassage qui était toujours effectué à ce jour car il y a un coût pour cette prestation.

Monsieur EVRARD : Dans l'historique, avant 2014, il n'y avait pas une demande aux communes pour que ce bout de plage soit rétrocédé à Zuydcoote.

Monsieur le Président : J'attends sa réponse.

Monsieur BERTELOOT : Et pourquoi Zuydcoote ?

Madame VERLYNDE : C'était à l'époque comme ça.

Monsieur BERTELOOT : Mes 2 petits doigts me disent qu'il ne sera pas pressé de rétrocéder.

Madame VANHILLE : De souvenir, Paul CHRISTOPHE et Jean-DECOOL ont déjà travaillé sur ce dossier et celui-ci n'a pas abouti car à l'époque l'idée était de se rapprocher de la CUD et donc c'était l'un des éléments qui pouvait dire que la commune pouvait entrer à la CUD.

Madame VERLYNDE : Juste pour compléter le propos de Christophe RISPAL tout à l'heure. La mairie de BRAY-DUNES a également porté plainte.

Monsieur le Président : Pour finir de répondre à ta question Patrice, on attend la réponse de Monsieur le Maire de Ghyvelde.

Madame DEMAIRE : J'aimerais finir puisque je profite que les 4 communes soient là pour vous relancer Mesdames et Messieurs sur la mise en place d'une activité l'année prochaine, une nouvelle animation, Catherine avait proposé les chiens de traîneaux mais aussi une grande action de nettoyage avec les 4 communes donc je ne sais pas si le service « animations » peut proposer autre chose.

Monsieur le Président : Nous allons voir cela avec le service « animations ».

Madame DEMAIRE : Il y a autre chose aussi, j'avais lancé un mail mais je n'ai pas eu de retour. C'est vrai que nous avons beaucoup d'écoles de la métropole lilloise qui viennent faire

des ramassages sur nos plages et est-ce qu'il serait possible de mettre en place un petit kit pédagogique pour diffuser le nom du SIDF et pour sensibiliser les gens sur l'importance du ramassage et le respect de l'environnement ?

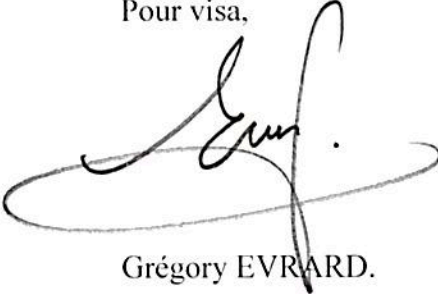
Monsieur le Président : Qu'est-ce que tu entends par kit ?

Madame DEMAIRÉ : Je ne sais pas c'est pour cela que je soumetts cette idée ce soir. Un message pour faire connaître les activités du CPIE et la propreté des plages par exemple.

Monsieur le Président : Si cela est pour aller dans le sens de la propreté, toutes les idées sont les bienvenues. Y a-t-il d'autres questions diverses ? Non, je peux donc lever la séance. Je vous en remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 19 h 18.

Pour visa,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Grégory', with a large, sweeping flourish underneath that extends to the left and then curves back up to the right, ending in a small dot.

Grégory EVRARD.

ANNEXES

Aff. n°2071

ADMINISTRATION GENERALE

PRESTATIONS DE SERVICES POUR LES ENFANTS DES ECOLES ELEMENTAIRES DES COMMUNES DU SIDF – ACTIVITE EQUITATION

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Dans le cadre du recentrage des missions du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre, le Président souhaite évoquer la question des activités proposées aux scolaires notamment en ce qui concerne l'équitation.

Il souhaite connaître la décision du Comité Syndical concernant la poursuite ou non de cette action pour l'année scolaire 2018-2019.

Le Comité Syndical,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré.
- Le comité syndical décide de l'arrêt de l'activité équitation à compter de l'année scolaire 2018-2019.
- Approuve les présentes dispositions.
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

ADOPTE

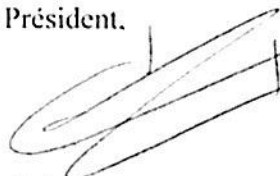
Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **20 JUIN 2018**

Fait à Dunkerque, le 14 juin 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Frédéric VANHILLE.



République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 7 juin 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 14 juin 2018 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT - Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE – Catherine VERLYNDE - Grégory EVRARD.

FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

VENTE DES PRODUITS NAUTIQUES ET DES ACTIVITES DE SPORTS DE SABLE -- ANNULATION ET CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président.

Par délibérations n°1639 du 22 mars 2010 et n°2003 du 1^{er} mars 2017, l'organe délibérant s'était prononcé sur les modalités de remboursement des produits nautiques vendus par le Syndicat en cas d'annulation.

Afin d'offrir une meilleure lisibilité sur celles-ci aux clients et d'y intégrer les activités de sport de sable. Il est proposé de les mettre à jour.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical d'émettre un avis sur le document annexé qui reprend les conditions de remboursement proposées.

Le Comité Syndical.

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré.
- Approuve les présentes dispositions.
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **20 JUIN 2018**

Fait à Dunkerque, le 14 juin 2018
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président.

Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 7 juin 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 14 juin 2018 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT - Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT -- Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE – Catherine VERLYNDE - Grégory EVRARD.

**ANNEXE A LA DELIBERATION PORTANT SUR LA VENTE DES PRODUITS
NAUTIQUES ET DES ACTIVITES DE SPORTS DE SABLE – ANNULATION ET
CONDITIONS DE REMBOURSEMENT**

- Annulation par le stagiaire

➤ **Remboursement** : Le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre s'engage à rembourser le ou les bénéficiaires des sommes versées selon certaines conditions. Néanmoins, il pourra être appliqué aux sommes versées des frais de gestion à hauteur de 10 % minimum du prix de la commande selon les cas d'annulations à l'initiative du stagiaire

- **-sans certificat médical**

Annulation survenant plus de 30 jours avant l'activité réservée : report de l'activité si possible ou remboursement total des sommes versées

Annulation survenant plus de 7 jours avant l'activité réservée : report de l'activité si possible ou remboursement des sommes versées - 50%.

Annulation survenant moins de 7 jours avant l'activité réservée : aucun remboursement ni report. **Ce délai est ramené à 48 heures pour les forfaits J80.**

- **-avec certificat médical**

Présentation du certificat médical avant le début du stage : report de l'activité si possible ou remboursement des sommes versées -10% de frais de gestion

Présentation du certificat médical durant le stage : report ou remboursement des séances non effectuées -10% de frais de gestion

- Annulation par le SIDF

➤ **Annulation**: le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre se réserve le droit, avant ou durant l'activité, d'annuler celle-ci en cas de force majeure, défaut de remplissage ou mauvaise météo. Cette annulation donnera droit à un remboursement intégral des frais spécifiquement engagés. La licence sera remboursée uniquement dans le cadre d'un premier stage et pour une annulation intégrale de celui-ci.

➤ **Annulation de la navigation pour cause de mauvaise météo**

Pour les stages ou sorties en voile légère ou habitable: si possible des cours théoriques ou des activités de substitution seront mis en place pour les deux premières séances non navigables. A partir de la troisième en accord avec le stagiaire les séances seront reportées sur une autre date ou une autre prestation lui sera proposée. Dans le cas où ces deux solutions ne conviennent pas au stagiaire nous rembourserons les séances concernées.

En cas de non-utilisation du produit ou en cas de non-respect du délai d'annulation, le bénéficiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni report.

- **Forfaits J80** : les forfaits J80 sont valables pour l'année civile en cours uniquement. Les séances non utilisées au cours de l'année sont perdues.

La responsabilité du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre ne peut être engagée en cas de non-utilisation du produit intervenu après l'envoi du courrier électronique de confirmation ou de toute incapacité de pratiquer certaines activités, imputables à l'utilisateur et/ou au bénéficiaire.

FINANCES

LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Afin de mieux gérer les variations du niveau de la trésorerie du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre, une consultation a été lancée auprès des établissements bancaires.

Le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Société Générale ont transmis une offre. L'offre du Crédit Agricole est la plus avantageuse.

Les crédits de trésorerie sont appelés à être mouvementés selon les besoins de liquidité du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre afin que les financements définitifs soient mobilisés au dernier moment.

La ligne de trésorerie sera ouverte pour un montant maximal de 1 000 000 euros.

Il est donc demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président, à contracter toute ouverture de crédit de trésorerie avec le Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

- Durée : 12 mois.
- Index des tirages : EURIBOR 3 mois flooré à 0%
- Taux d'intérêt : Index + marge 0,20 %
- Périodicité de facturation des intérêts : chaque fin de trimestre civil
- Frais de dossier : 0,20 %
- Commission de non utilisation et commission de mouvement : Néant
- Montant minimal des tirages et des remboursements : 10 000 €
- Intérêts de retard : Taux + 3%

Avis favorable de la commission des finances du 31 mai 2018.

Le Comité Syndical,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré.
- Approuve les présentes dispositions.
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer le contrat avec le Crédit Agricole ainsi que tout document à intervenir.
- Autorise le Président ou un Vice-Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit.

ADOPTE

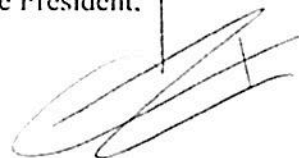
Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **20 JUIN 2018**

Fait à Dunkerque, le 14 juin 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 7 juin 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 14 juin 2018 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT - Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE – Catherine VERLYNDE - Grégory EVRARD.

FINANCES

COMPTES DE GESTION 2017

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le Comité Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier, pour l'année 2017 (budget principal et budget annexe).
Le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier doit concorder avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

Avis favorable de la commission des finances du 31 mai 2018.

Le Comité Syndical,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Adopte le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2017,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.


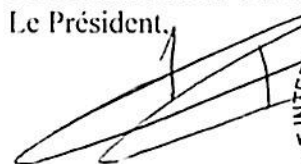
ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **15 JUIN 2018**

Fait à Dunkerque, le 14 juin 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Frédéric VANHILLE.

République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 7 juin 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 14 juin 2018 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT - Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE – Catherine VERLYNDE - Grégory EVRARD.

FINANCES

COMPTES ADMINISTRATIFS POUR L'EXERCICE 2017

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Considérant que le Comité Syndical, après s'être fait présenter les Budgets Primitifs 2017 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrir, le détail des dépenses affectées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, les Comptes Administratifs dressés par le Président accompagnés du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier.

Considérant que Monsieur le Président a normalement administré, au cours de l'exercice 2017, les finances du Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles, procédant au règlement définitif des budgets 2017, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

Budget principal

	Investissement	Fonctionnement
Recettes réalisées	3 496 209,73 €	9 235 165,06 €
Dépenses réalisées	2 591 743,82 €	9 170 045,82 €
Excédent ou déficit de l'exercice	+ 904 465,91 €	+ 65 119,24 €
Excédent ou déficit de l'exercice reporté	- 436 160,48 €	Néant
Excédent ou déficit cumulé	+ 468 305,43 €	+ 65 119,24 €
Résultat global	+ 533 424,67 €	

Budget annexe gestion des centres d'hébergement

	Investissement	Fonctionnement
Recettes réalisées	11 192,20 €	376 489,04 €
Dépenses réalisées	1 497,62 €	226 075,28 €
Excédent ou déficit de l'exercice	+ 9 694,58 €	+ 150 413,76 €
Excédent ou déficit de l'exercice reporté	- 17 736,66 €	- 142 220,69 €
Excédent ou déficit cumulé	- 8 042,08 €	+ 8 193,07 €
Résultat global	+ 150,99 €	

Envoyé en préfecture le 20/06/2018

Reçu en préfecture le 20/06/2018

Affiché le

526

ID : 059-255901506-20180614-2075-DE

Avis favorable de la commission des finances du 31 mai 2018.

Le Comité Syndical,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir,
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes et les crédits annulés,
- Approuve les Comptes Administratifs 2017 (budget principal et budget annexe gestion des centres d'hébergement).

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **20 JUIN 2018**

Fait à Dunkerque, le 14 juin 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES DUNES DE L'ESTUAIRE' and a small star at the bottom.

Frédéric VANHILLE.

République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 7 juin 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 14 juin 2018 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT - Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE – Catherine VERLYNDE - Grégory EVRARD.

FINANCES

AFFECTATIONS DU RESULTAT 2017

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Les résultats de l'exercice 2017 s'établissent comme suit :

Budget principal

- Section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice	+ 65 119,24 €
- Résultat reporté	Néant
- Résultat cumulé	+ 65 119,24 €

- Section d'investissement

- Résultat de l'exercice	+ 904 465,91 €
- Résultat reporté	- 436 160,48 €
- Résultat cumulé	+ 468 305,43 €

Il est donc proposé d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 65 119,24 € au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » au regard du résultat cumulé d'investissement.

Par ailleurs, et pour information, le résultat d'investissement cumulé soit 468 305,43 € sera repris au compte 001 « résultat d'investissement reporté »

Ces opérations seront intégrées au budget supplémentaire 2018 à venir.

Budget annexe gestion des centres d'hébergement

- Section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice	+ 150 413,76 €
- Résultat reporté	- 142 220,69 €
- Résultat cumulé	+ 8 193,07 €

- Section d'investissement

- Résultat de l'exercice	+ 9 694,58 €
- Résultat reporté	- 17 736,66 €
- Résultat cumulé	- 8 042,08 €

Il est donc proposé d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire à hauteur de 8 042,08 € au compte 1068 « affectation du résultat » afin de couvrir le déficit cumulé d'investissement.

Le solde soit 150,99 € sera repris au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »

Ces opérations seront intégrées au budget supplémentaire 2018 à venir.

Envoyé en préfecture le 20/06/2018

Reçu en préfecture le 20/06/2018

Affiché le

SLO

ID : 059-255901506-20180614-2076-DE

Le Comité Syndical,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré.
- Approuve les présentes dispositions.
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

ADOPTE


Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **20 JUIN 2018**

Fait à Dunkerque, le 14 juin 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 7 juin 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 14 juin 2018 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT - Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE – Catherine VERLYNDE - Grégory EVRARD.

FINANCES

REALISATION D'UN EMPRUNT RESULTAT DE LA CONSULTATION

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président

Dans le cadre de son programme d'investissement 2018 le Syndicat a consulté des établissements bancaires afin de connaître leurs propositions pour la réalisation d'un emprunt.

Après analyse, l'offre la plus intéressante est celle présentée par le Crédit Agricole pour un prêt ayant les caractéristiques suivantes :

- **Montant** : 400 000 €
- **Durée** : 10 ans
- **Taux d'intérêt** : 1,29 %
- **Périodicité des échéances** : trimestrielle
- **Frais de dossier** : 400,00 €
- **Amortissement** : progressif
- **Echéances** : constantes
- **Versement** : en une fois.

Avis favorable de la commission des finances du 31 mai 2018.

Le Comité Syndical,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré.
- Décide de contracter un prêt à hauteur de 400 000 € auprès du Crédit Agricole et dont les caractéristiques principales ont été rappelées ci-dessus.
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer cette offre qui deviendra de ce fait contrat de prêt ainsi que tous documents à intervenir.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **20 JUIN 2018**

Fait à Dunkerque, le 14 juin 2018
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,



Frédéric VANHILLE.



République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 7 juin 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 14 juin 2018 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT - Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE – Catherine VERLYNDE - Grégory EVRARD.

Aff n°2078

FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

ATTRIBUTION DU MARCHE «ACQUISITION DE MATERIELS DE PROPRIETE »

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président.

Il est rappelé qu'une procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée pour l'acquisition de matériels de propreté conformément à la délibération n°2058 du 22 février 2018.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le jeudi 14 juin 2018 à 18 h 00 pour l'ouverture des enveloppes, a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères d'attribution énoncés dans le règlement de la consultation les entreprises suivantes :

Pour le lot n°1 ramasseuse de plage : Société DULEVO – 321 rue St VERAN – 71009 MÂCON-LOCHÉ pour un montant de 152 578 € HT soit 183 093 € TTC.

Pour le lot n°2 fourgon benne. : Société DUBREU Littoral – 641 avenue Jean MONNET – 59640 DUNKERQUE pour un montant de 26 300 € HT soit 31 560 € TTC.

Pour le lot n°3 nettoyeuse de plage : L'offre de la société KÄSSBOHRER est irrégulière selon l'article 59 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics en raison de sa non-conformité avec les caractéristiques techniques mentionnées au CCTP.

Monsieur le Président propose de suivre les avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'attribuer les lots n°1 et 2. Le lot n°3 étant infructueux, il propose de lancer une procédure concurrentielle avec négociation conformément à l'article 25 – II – 6° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le Comité Syndical,

- Oûi l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions et autorise le lancement de la procédure concurrentielle avec négociation pour le lot n°3,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir,
- Les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget.

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **20 JUIN 2018**

Fait à Dunkerque, le 14 juin 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 7 juin 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 14 juin 2018 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT - Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE – Catherine VERLYNDE - Grégory EVRARD.

PERSONNEL

COMPLEMENT A LA DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Il est proposé que :

- les agents responsables de la coordination de la protection plage soient rémunérés sur l'indice afférent au 4^{ème} échelon du grade d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} Classe (Indice Brut 422 – Indice Majoré 375 – janvier 2017),
- les agents assurant la coordination de l'équipe de l'espace location soient rémunérés sur l'indice afférent au 5^{ème} échelon du grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} Classe (Indice Brut 372 – Indice Majoré 343 – janvier 2017).

Le Comité Syndical,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir.

ADOPTÉ

Adressé à M. le Sous-Préfet

Et publié le **20 JUIN 2018**

Fait à Dunkerque, le 14 juin 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Frédéric VANHILLE



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 7 juin 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 14 juin 2018 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT - Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE – Catherine VERLYNDE - Grégory EVRARD.

ADMINISTRATION GENERALE

TRANSFERT DE BIENS IMMOBILIERS – ESPACE EOLE

Rapporteur : Monsieur Frédéric VANHILLE, Président

Dans le cadre du recentrage de ses missions, à savoir la sécurité des plages, la propreté des plages et l'animation de la zone littorale, le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre souhaite poursuivre le transfert de certains équipements dont il est propriétaire.

C'est dans cet objectif et après accord des deux parties, que le SIDF souhaite céder l'espace Eole situé au 240 et au 248 rue de l'ancienne gare à BRAY-DUNES (59123), figurant au cadastre sous les numéros : AB 161, AB 162 et AB 163 à la commune de Bray-Dunes.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir statuer sur le principe de ce transfert de biens.

Le Comité Syndical,

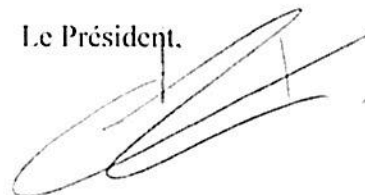
- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document,
- Autorise le Président à procéder au transfert de ce bien et aux diverses opérations s'y afférents.

ADOPTE

Adressé à M. Le Sous-Préfet
Et publié le **20 JUIN 2018**

Fait à Dunkerque, le 14 juin 2018
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Frédéric VANHILLE.



République Française
Département du Nord
Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 7 juin 2018

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 14 juin 2018 – 18 h 30

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Monsieur Grégory EVRARD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS - Thierry WALLYN – Patrice BERTELOOT - Alexandra DEMAIRÉ.

Suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER - Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Frédéric VANHILLE – Paul CHRISTOPHE.

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI - Bruno DEMAN.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Martine ARLABOSSE – Florence VANHILLE – Catherine VERLYNDE - Grégory EVRARD.